

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de

l'Assemblée
septembre 2010

CP 2010-10-6-12

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 4.800,00 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - Domaine RIEFLE à PFAFFENHEIM | 1.000 € |
| - EARL HERTZ à EGUISHHEIM | 1.000 € |
| - CUMA des 4 Saisons à GALFINGUE | 1 600 € |
| - EARL des 2 Pays à FRANKEN | 1 200 € |

Ces subventions sont versées à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du Programme C244 chapitre 204 Nature 20418 Fonction 74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté